



CTSD « Collèges »
12 février 2020
Déclaration préalable

Monsieur le Directeur Académique,

Sans remettre en cause la qualité du travail effectué par les services de la DSDEN, nous voudrions pointer ici quelques sujets d'inquiétude.

1. Nous avons appris lors du GT préparatoire que **la gestion des moyens des collèges sera transférée en 2020-2021 au Rectorat**. Cette centralisation académique risque, quel que soit le sérieux des agents du Rectorat, de faire perdre la proximité que les services de la DSDEN entretiennent avec les chefs d'établissement, car nous ne savons pas **comment sera organisé le service** de la DAM pour le nécessaire dialogue avec chacun d'eux.

2. La Division Académique des Moyens vous a demandé comme aux autres DSDEN d'utiliser **un nouvel outil**, « en application du nouveau modèle d'allocation des moyens ») dès cette année. Cet outil fait apparaître **de tels écarts** que vous avez dû opérer **un « lissage »** pour en atténuer les effets. Visiblement, nous sommes **encore dans une phase expérimentale**.

3. Les **critères de pondération** sont évidemment nécessaires et l'institution doit bien sûr tenir compte de l'indice de position sociale (IPS) et de l'indice d'éloignement (IE) des élèves. Mais il est fascinant de constater que nous avons un « *Big Brother* » au ministère (la DEPP) capable d'observer avec beaucoup de précision :

- foyer par foyer, les **diplômes, conditions matérielles, ambition et implication des deux responsables légaux** de chaque élève

- quartier par quartier, autour du collège, **l'offre scolaire** (un lycée par exemple), **sportive** (un gymnase) et **culturelle** (un cinéma, un théâtre, etc.)

C'est **un ilotage impressionnant !**

4. Le tableau 1 montre que, avec le calcul de la dotation de base et des dotations complémentaires demandé par la DAM, **pour 167 élèves prévus en plus**, nous allons **perdre 67 divisions** par rapport aux calculs faits par la DSDEN, alors que nous aurons 251 heures de plus. C'est tout de même paradoxal d'en arriver à ce résultat !

5. Dans une classe dite « *ordinaire* » (non REP), savoir que la dotation de base repose sur le calcul suivant : 30 élèves par classe, soit 29 h. par division, ce n'est pas très consolant quand **les professeurs se retrouvent face à 30 collégiens !**

6. En Segpa, pour le **même nombre de divisions**, nous aurons **92 heures de moins**. Une explication s'impose, car le GT est allé trop vite sur ce point.

Les récents **événements dans un collège de La Source** ont révélé de graves difficultés, au point de faire regretter la fermeture de La Bolière et d'espérer la réouverture d'un 3^e collège à La Source. Mais le seul besoin d'agrandir la capacité d'accueil, annoncé lors du GT, ne suffit pas à expliquer **la montée de violences** dont les victimes sont les élèves eux-mêmes ainsi que les personnels.

Enfin nous souhaitons savoir si les services de la DSDEN analysent les conditions dans lesquelles se passent **les inclusions d'élèves à besoins particuliers dans les classes**. Nous serions preneurs d'un bilan quantitatif et qualitatif, car nos collègues ne s'y sentent pas toujours préparés.